



La Présidente Mme BERTUCAT

Le ou La Président(e) du Conseil de la Vie Sociale est élu(e) par et parmi les membres représentant les personnes accompagnées, élus en mars 2023.

"J'ai 68 ans et suis retraitée de l'administration territoriale. Ma belle-mère est résidente aux Tilleuls depuis Avril 2018. Je suis bénévole au sein de l'EHPAD depuis plusieurs mois : je viens régulièrement lire des contes ou nouvelles aux résidents et animer des activités créatives.

J'ai présenté ma candidature au CVS de l'EHPAD car je m'intéresse au fonctionnement de l'Etablissement et à la vie quotidienne des résidents, le but étant d'améliorer leur bien-être.

J'ai été élue au Conseil de la Vie Sociale et suis présidente depuis le 26 Avril 2023. A ce titre, je me propose d'être le porte-parole des familles, des résidents pour transmettre les suggestions et les avis de tous lors des réunions avec Madame la Directrice, et les déléguées des résidents et du personnel. Les réponses aux questions posées dans la boîte à idées seront à disposition de tous à la fin des rapports des réunions du CVS. Vous les retrouverez près de la boîte à idées. Il est aussi possible de me joindre par l'intermédiaire de mon adresse mail : fabiennebertucat@yahoo.fr."

La composition du Conseil de la Vie Sociale

Les membres élus titulaires représentant
les personnes accompagnées :

Mme Claudine GRIMAUD - résidente

Mme Annie HEBRARD - résidente

Mme Fabienne BERTUCAT - présidente

Mme Brigitte ROZAN-BOUDIEUX - famille

Mme Carole VILLEDIEU - famille

Les membres élus suppléants
représentant les personnes
accompagnées :

Mme Yvonne CUESTA - résidente

M. Christian LAURIERE - famille

Les membres désignés du personnel

Mme Fatoumata DJABI

Mme Nathalie FOURNIAT

Le représentant de l'administration :
Géraldine LAPRUGNE - Directrice

D'autres membres à titre consultatif
peuvent intervenir pour échanger sur des
sujets particuliers.



Le Conseil de la Vie Sociale

L'essentiel



Tel : 04 70 41 50 95

Fax : 04 70 41 50 91

accueil@ephad-tilleuls-randan.fr

Qu'est-ce que le Conseil de la Vie Sociale ?

C'est un lieu d'expression qui permet aux usagers, aux résidents et à leurs familles de communiquer et d'échanger sur l'ensemble de leurs conditions de vie, de soins et d'hébergement, etc.

Cette instance a été créée par la loi du 2 janvier 2002 qui place l'usager au centre de ses préoccupations.

"Une boîte à idées a été mise en place afin d'améliorer le confort des résidents. N'hésitez pas à vous en servir ! Les suggestions sont directement collectées par la présidente et son suppléant."

BOÎTE À IDÉES

Quelles sont ses missions et ses compétences ?

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et propose des solutions afin de faire évoluer le fonctionnement de l'E.H.P.A.D et ainsi d'améliorer le quotidien des résidents.

Il se réunit au moins trois fois par an. A cette occasion, plusieurs thèmes sont abordés comme :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne ;
- Les activités et l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques ;
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les résidents, les usagers et le personnel ;
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge ;
- Les projets de travaux et équipements en cours et à venir ;
- La nature et le prix des services rendus ;
- L'affectation des locaux collectifs ;
- L'entretien des locaux ;
- Le relogement prévu en cas de travaux ou fermeture.

Comment devenir membre du Conseil de la Vie Sociale ?

Les représentants du personnel sont élus par les salariés. Les représentants des personnes accompagnées sont élus pour une durée de trois ans maximum par tous les résidents et leurs familles dans le cadre d'élections organisées par l'établissement. Ces élections se font en plusieurs étapes :

